



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

zones rurales

Question écrite n° 29748

Texte de la question

M. Christian Estrosi souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la mutation du monde rural. En effet, fort de 14 millions d'habitants répartis sur les deux tiers du territoire, le monde rural a retrouvé un niveau de population identique à 1962. En outre, aujourd'hui, plus de la moitié de ses actifs travaillent dans le secteur des services. A la fois lieu de résidence et destination touristique, la « campagne » est devenue un espace multiple et complexe. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer de quelle façon il entend prendre en compte cette complexité du monde rural dans le futur projet de loi relatif au développement des territoires ruraux.

Texte de la réponse

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a pris connaissance avec intérêt de la question relative à la prise en compte de la complexité du monde rural dans le projet de loi relatif au développement des territoires ruraux. Cette complexité résulte à la fois de la très grande diversité des territoires ruraux et de la très grande variété des problèmes auxquels ils sont confrontés. Ces caractéristiques sont en outre évolutives. Le Gouvernement a souhaité disposer d'un état des lieux actualisé au moment d'élaborer un projet de loi consacré à ces territoires. Le rapport réalisé par la DATAR sur l'aménagement de la France rurale à l'horizon 2020 a permis d'actualiser la connaissance des situations et des tendances. Il a mis en évidence la diversité de la France rurale, entre les campagnes des villes, soumises à la pression foncière, les campagnes isolées exposées au risque de dépeuplement et d'abandon, et les nouvelles campagnes qui se développent sous l'influence de certains bourgs-centres. Au delà de ce constat, l'identification de la grande variété des problèmes du monde rural, et de solutions, résultent de nombreux échanges entre les ministres concernés, et de ces ministres avec les représentants des grandes associations d'élus locaux. Outre l'ensemble des organisations professionnelles agricoles, la plupart des organisations professionnelles qui participent de l'activité économique du monde rural ont également été consultées, et de nombreuses propositions des différents acteurs de la ruralité ont été recueillies. La synthèse de ces apports et d'une série de groupes de travail thématiques a conduit à la rédaction du projet de loi soumis à l'examen du Parlement. Ce regard, couplé à des évaluations récentes des politiques de développement rural, a permis de vérifier notamment la nécessité d'un exercice plus efficace et plus visible de la solidarité nationale dans les territoires les plus en difficulté. Il a déjà permis d'introduire dans le texte, en première lecture, d'autres éléments importants de la réalité rurale, et d'enrichir de cette façon le projet présenté par le Gouvernement, qui entend mettre à disposition des acteurs de la ruralité une boîte à outils dotée de mesures suffisamment variées pour tenir compte de toute la complexité du monde rural.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29748

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 décembre 2003, page 9290

Réponse publiée le : 27 juillet 2004, page 5708